L'ENTRETIEN : Elisabeth Logeais « Sortir de la fragmentation des technologies pour aller vers les usages » p. 6 & 7

L'essor
Isère

ÉCONOMIE :

Les retombées économiques du grand carénage p. 8
Orok : décollage immédiat p. 10

ANNONCES LÉGALES

PAGES 35 À 55

L'AOC bois de Chartreuse architecte de la filière

© STÉPHANE COUCHET

129463-3766-F:1,50 €
2946 301508 03766

VIE JURIDIQUE

Réforme de la justice : les avocats isérois toujours mobilisés p. 31

AOC BOIS DE CHARTREUSE : UNE PREMIÈRE EN FRANCE

Véritable filière locale organisée, le bois de Chartreuse a obtenu la toute première AOC bois de France. Un gage de qualité pour les professionnels du bois et pour leurs clients.

Une atmosphère humide dans un écrin de verdure fait d'arbres hauts, surplombés par la Dent de Crolles : bienvenue dans le parc naturel régional de Chartreuse, créé en 1995. 23 ans plus tard, le 23 octobre 2018, le bois de Chartreuse est officiellement labellisé Appellation d'origine contrôlée (AOC), une première en France dans la filière bois. Une fois scié ou taillé en bois ronds écorcés manuellement, il est destiné à la construction de structures robustes et durables.

Travaillé depuis longtemps par l'homme, ce massif forestier faisait déjà parler de lui sous Louis XIV. A l'époque, la marine royale choisit le bois de Chartreuse comme matière première pour les mâts de ses bateaux. Plus grande forêt domaniale des Alpes, elle est confisquée aux moines de l'Ordre des Chartreux à la Révolution et devient alors propriété de l'Etat.

A quelques siècles de là, en 2006, un Comité interprofessionnel bois de Chartreuse (CIBC), entre autres soutenu par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère, s'est constitué et compte aujourd'hui 407 adhérents. Plusieurs projets collectifs ont vu le jour, tel un séchoir à bois, composé de deux cellules de séchage de 2,50 mètres de longueur pouvant chacune accueillir jusqu'à 40 m³ de bois. A Entremont-le-Vieux, le camping de l'Ourson s'est quant à lui équipé de quatre mobil-homes de sept places chacun, utilisables été comme hiver. Contrairement aux habitations légères en plastique, ceux-ci peuvent être facilement remis en état si des planches sont abîmées. Un atout non négligeable pour la préservation de l'environnement.

© CIBC JV DAVESNE DR

Le bois de Chartreuse

POURQUOI UNE AOC ?

« Une AOC, c'est faire le lien entre les facteurs naturels propres à un territoire et les facteurs humains qui se sont développés en fonction de ça. Le bois de Chartreuse ne peut pas être reproduit : il est unique », explique Jeanne-Véronique Davesne, coordinatrice du projet AOC qui n'a été ouvert aux produits forestiers qu'en 2001. Pour l'obtenir, les adhérents du CIBC ont déposé un dossier instruit par l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) en 2008. Le cahier des charges établi devait satisfaire à de multiples exigences afin de prouver la typicité du produit : les facteurs naturels (pentes fortes et bonne pluviométrie), le savoir-faire des professionnels du CIBC ou encore la notoriété du bois.

L'obtention de cette AOC implique pour le CIBC de procéder à des contrôles internes, afin que le produit soit toujours conforme aux exigences de ce cahier des charges. Si l'AOC valorise le savoir-faire des professionnels du CIBC, elle est aussi un gage de qualité pour les clients. « L'AOC bois de Chartreuse c'est la garantie de la traçabilité, de conditions de production d'un produit sain, naturel et durable qui préserve la biodiversité, qui est transformé localement et qui est géré de manière raisonnée. Finalement, c'est un engagement d'acheter ce bois-là », poursuit la coordinatrice. Quant à la surface forestière potentielle, inclue par l'AOC, de 28 000 hectares, « c'est aux propriétaires de décider s'ils veulent que leurs bois soient reconnus AOC bois de Chartreuse », explique-t-elle.

Pour l'heure, les textes de loi de l'Appellation d'origine protégée (au niveau européen) ne prennent pas en compte les produits forestiers. A entendre Jeanne-Véronique Davesne, « il s'agit de la prochaine étape ». ■

© STÉPHANE COUCHET DR

Le bois de Chartreuse sert à construire des ouvrages solides

Ce qui rend le bois de Chartreuse si particulier ?

De fortes pentes, un sol profond et un climat montagnard. Bois massif de structure, il bénéficie d'une bonne pluviométrie : deux mètres d'eau par an sont mesurés au Col de Porte, au sud du parc. Sapins, épicéas, hêtres et autres feuillus peuplent cette forêt dense de plus de 8 000 hectares, dont 69 % d'espaces boisés. Hauts et bien maintenus du fait de leur forme élancée, ils font un bois très résistant adapté à des ouvrages solides de grandes dimensions.

La forêt bénéficie d'une gestion en futaie irrégulière, consistant à laisser les branches coupées sur place afin de régénérer le sol, tout en préservant la biodiversité et en maintenant la qualité de l'eau. Des coupes rases feraient, au contraire, glisser les sols et empêcheraient la forêt de protéger le territoire. Dernièrement, les arbres ont aidé à contenir les écroulements du mont Granier.